

DEVELOPPEMENT CONSTITUTIONNEL

L'Ontario central présente la résolution suivante :

CONSIDERANT que la Grande-Bretagne, à titre de mère des institutions libres et de champion des principes démocratiques, a rendu un grand service aux peuples de l'univers, et notamment aux habitants de ses colonies, et qu'elle nous a enseigné que la possession du pouvoir absolu de l'autonomie est l'héritage de tous ses citoyens ;

ET CONSIDERANT que, dans le passé, le peuple canadien a occupé une position subalterne et qu'il a été loin d'exercer les pouvoirs d'autonomie absolue, mais qu'il a, dans son propre pays et sur les champs de batailles de l'Europe, prouvé son aptitude à être mis sur un pied d'égalité avec le peuple de la Grande-Bretagne et de toutes les autres nations ;

ET CONSIDERANT que l'établissement d'une Fédération Impériale, avec Londres comme capitale, et avec les pouvoirs de taxation sur tous ses membres, serait néfaste à la véritable démocratie au Canada, tendrait à créer des conflits et des désaccords et serait une entrave au développement d'un sentiment national canadien ;

ET CONSIDERANT que le Parti Libéral a toujours dirigé les mouvements de développement et d'extension de nos pouvoirs nationaux ;

RESOLU que le Parti Libéral, fidèle à son passé, dénonce toute tentative de faire entrer le Canada dans une Fédération Impériale et déclare que le but constant du Canada devrait être d'acquérir, par des moyens constitutionnels, des pouvoirs de gouvernements aussi absolus que ceux possédés par la Grande-Bretagne elle-même, et nous engageons le Parti Libéral à cette politique.